

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 03/09/2024 - 15179 - 2019 B 05986 - 879 221 372 - LPH

LPH

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 1 Place de Verdun 95340 Persan
RCS Pontoise 879 221 372

ACTE UNANIME DES ASSOCIES DU 30 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril, à 10 heures,

Les soussignés :

<u>Monsieur RIGHI Abdelkrim</u> Propriétaire de	30 actions
<u>Monsieur RIGHI Sami Bilal</u> Propriétaire de	40 actions
<u>Monsieur RIGHI Karim</u> Propriétaire de	30 actions

Total des actions composant le capital social 100 actions

Agissant en qualité de seuls associés de la société LPH, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 1 Place de Verdun 95340 Persan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 879 221 372 (ci-après dénommée la « **Société** »).

Les soussignés ont préalablement aux décisions qui font l'objet des présentes, exposé et rappelé ce qui suit :

Aux termes d'un courrier de ce jour de Monsieur RIGHI Karim, président et associé fondateur de la Société, ce dernier a décidé de démissionner de son mandat de président.

Et aux termes d'un courrier de ce jour de Monsieur RIGHI Abdelkrim, directeur Général et associé fondateur de la Société, ce dernier a décidé de démissionner de son mandat de directeur général.

Les associés soussignés ont, pris les décisions suivantes relatives à la désignation d'un nouveau président de la Société.

PREMIERE DECISION

L'unanimité des associés signataires prend acte de la démission de Monsieur RIGHI Abdelkrim, de ses fonctions de directeur général de la Société, notifiée aux associés par courrier.

La collectivité des associés prend acte de cette démission, effective à compter de ce jour. Et décide de ne pas nommer de nouveau directeur général.

Cette décision est adoptée par les soussignés à l'unanimité.



DEUXIEME DECISION

L'unanimité des associés signataires prend acte de la démission de Monsieur RIGHI Karim, de ses fonctions de président de la Société, notifiée aux associés par courrier.
La collectivité des associés prend acte de cette démission, effective à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par les soussignés à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'unanimité des associés signataires décide de nommer à compter de ce jour Monsieur **RIGHI Abdelkrim**, né Le 27/06/1981 à Talkhempt (Algérie), Nationalité Française, demeurant : 2 Allée Albert Leyge 95340 Persan, en qualité de président de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur RIGHI Abdelkrim déclare accepter les fonctions de président de la Société et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions ou d'aucune mesure d'incompatibilité.

Les fonctions de président seront exercées dans les conditions et les limites fixées par les statuts dont il déclare avoir parfaite connaissance.

Cette décision est adoptée par les soussignés à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'unanimité des associés signataires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

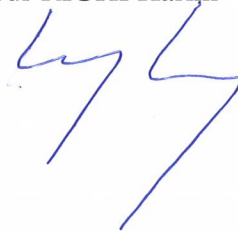
Cette décision est adoptée par les soussignés à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'unanimité des associés.

Monsieur RIGHI Sami Bilal



Monsieur RIGHI Karim



Mr RIGHI Abdelkrim
(Bon pour acceptation de fonction de président)

Bon pour acceptation de fonction de Président

